



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-37) ADHESION AU DISPOSITIF PASS CULTURE

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture » ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2021 portant application du décret n°2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au Collège et au Lycée ;

Considérant l'intérêt partagé par la Ville de Vincennes de favoriser l'accès à la culture et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 15 ans et plus ;

Considérant que les objectifs du « pass Culture » s'inscrivent pleinement dans les actions de médiation culturelle menées par la Ville de Vincennes en termes de développement des publics ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 09 décembre 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'adhésion de la Ville de Vincennes au dispositif « pass Culture » mis en place par le Ministère de la Culture.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE III : Inscrit le « pass Culture » comme moyen de paiement dans les recettes perceptibles par la Ville via les régies des spectacles vivants, de l'Action culturelle, de la Médiathèque, du Conservatoire, de l'Office de tourisme et de la régie mixte du Service Jeunesse. Ce dispositif sera déployé par étape à compter du 1^{er} janvier 2022, en commençant par la régie des spectacles vivants et celle de l'Action culturelle.

ARTICLE IV : Ces recettes seront imputées aux chapitre et article correspondants du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé